

Conseil général

Postulat n° _____

Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal

Les tâches et charges assumées par les membres du Conseil communal sont nombreuses et exigeantes. La gestion de notre commune fusionnée, de sa population et de son territoire requiert une implication conséquente des membres de l'exécutif, en parallèle à leurs activités professionnelles et privées.

Les derniers renouvellements ont montré que les candidatures se font rares. Si la question de la rétribution n'est certainement pas la première raison de ce désintérêt, elle est en revanche un facteur d'explication probable. Car la charge en travail implique la plupart du temps de réduire l'activité professionnelle pour l'exercice de ce mandat, en y dégageant le temps nécessaire.

Au vu de la taille de notre commune qui ne permet pas de disposer de chefs de service, les membres du Conseil communal sont amenés à s'impliquer dans des tâches qui relèvent souvent de l'opérationnel. Les jetons de présence du Conseil communal, à hauteur de 90'000 fr. par an, semblent bien faibles au regard des tâches et responsabilités assumées au service de notre population. La faible marge de manœuvre financière de notre commune ne doit pas empêcher de rétribuer les élu-e-s de manière adaptée et d'aménager des conditions dans lesquelles ils-elles se retrouvent en lien avec la charge de travail.

Dans l'objectif de renforcer l'attrait des mandats au sein de l'exécutif, le Conseil communal est chargé :

- **d'établir une comparaison des pratiques de rétributions appliquées par d'autres communes de même taille ;**
- **d'étudier des variantes de réorganisation de l'exécutif ;**
- **de proposer des adaptations dans la rétribution des tâches effectuées par les membres de l'exécutif.**

Vicques, le 8 mars 2020

Michel Darbellay

